



Les (mauvais) comptes de la Cour

Mercredi 27 juillet, certains médias (Le Monde, Le Figaro ou encore Le Point) se sont faits les échos d'un référé de la Cour des Comptes prônant la fermeture de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Masse.

Le référé¹ adressé par la Cour des Comptes demande à Bercy de s'expliquer sur la manière dont la DGDDI gère le parc de logements. Le Ministre ainsi que le Secrétaire d'Etat au budget y ont répondu².

Dans ce référé, le président de la Cour, l'imparable et zélé D. Migaud, avance un certain nombre de prétextes pour justifier une fermeture qu'il estime rendue nécessaire par la situation actuelle de cette institution³.

Un référé : quésaco ?

C'est une communication adressée par le président de la Cour à un ministre pour lui faire part des observations formulées par la Cour lors d'un contrôle d'un service dépendant de celui-ci. À noter que le référé contient des recommandations qui n'ont pas de valeur contraignante pour le gouvernement.



I – Les accusations de la Cour des Comptes

Elles tiennent en un seul axiome : l'EPA Masse n'est pas rentable, coûte trop cher à l'entretien et ne correspond plus aux réalités actuelles. Il faut donc le supprimer. Pour le justifier, elle met en avant un certain nombre d'éléments :

- Le taux d'occupation de certaines cités ne justifierait plus leur maintien en l'état.
- Les loyers pratiqués sont trop bas par rapport au privé. Ils ne couvrent pas les coûts d'entretien énormes des cités.
- Des tiers (d'autres administrations, retraités ou non de la DGDDI) habitent dans ces cités ; donc l'EPA Masse ne fait plus de logement qu'à destination seulement des agents des douanes. Des bailleurs sociaux font cela mieux et pour moins cher.
- Le montant total des impayés constatés (400 000 €) est la preuve de la mauvaise gestion de l'établissement. Preuve supplémentaire, des agents se sont auto-ocroyés des échelonnements des dettes !
- L'existence de la Masse fait concurrence à la politique de logement social que le gouvernement met actuellement en place.



Accusé Masse, levez-vous !



II – La réalité des faits est tout autre

1 – Les arguments financiers ne sont pas recevables en l'état

La Cour avance des chiffres qui contredisent sa propre théorie : elle annonce le chiffre de 6,8 M€ de dépenses pour des recettes estimées à 8 M€. Selon elle les salaires des 67 agents de l'EPA (évalués à 5 M€ en 2014 – soit un salaire moyen de 6 219 € / mois / agent !) ne sont pas pris en compte dans le total. Elle considère que ceux-ci ne sont plus des douaniers. Et que donc ce sont des charges supplémentaires pour l'EPA.

Depuis 1998, Bercy et la DG baissent de manière constante la subvention dédiée à l'EPA. Lors du transfert de la gestion des cités de l'ancien établissement gestionnaire à l'EPA (1998), le montant de la subvention allouée à la modernisation des cités ne correspondait pas aux besoins réels (mises aux normes, entretien des façades, isolation ...).

Cette subvention est diminuée chaque année au moment du vote du budget (ce qui explique que SOLIDAIRES vote contre le budget alors que d'autres OS préfèrent entériner cette baisse en silence).

Est mis en exergue comme signe de mauvaise gestion un total de 400 000 € de loyers impayés (p 3 du référé). Somme énorme ? En 2015-2016, le désamiantage et la rénovation d'une seule cité a coûté plus de 350 000 € !

D'ailleurs la Cour admet que ces sommes sont en cours de récupération.

1 Les 5 pages du référé sont consultables à cette adresse : <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-logement-des-douaniers-par-la-Masse-des-douanes>

2 La réponse au référé est consultable à la même adresse.

3 La Cour a vérifié les comptes de la Masse pour la période 2008-2014.

2 – Il y a méconnaissance des réalités douanières

Les unités en frontière (tierce ou non) sont composées pour beaucoup d'agents qui n'habitent plus en cité. Or, avec les derniers recrutements opérés, **beaucoup de jeunes agents** en catégorie C ou B **n'auront pas les moyens de pouvoir se payer un loyer dans le privé dans certaines régions** (région parisienne, frontières suisse et allemande, certaines grandes villes).

D'où l'intérêt d'avoir un parc de logement même si les transferts successifs à des organismes privés de gestion se multiplient, si les récupérations sur travaux (bloqués depuis janvier 2016) ont grandement accru le montant des loyers ; rendant ceux-ci moins attractifs.

La remarque de la Cour, sur le fait que 20 % des logements en Île-de-France sont occupés par des agents de catégorie A, prête à sourire.

Son reproche d'**absence de plafonds de revenus** pour prétendre à un logement méconnaît les règles de répartition en commission d'attribution : ce sont les plus faibles revenus qui sont privilégiés en cas de demandes multiples sur un même logement. S'il n'y a aucune autre demande, le postulant signe le bail. Car le but reste de faire rentrer des loyers plutôt que de laisser des appartements vides. Ce qui s'appelle de la bonne gestion.

Dans le référé, la Cour rappelle que **certaines cités** (Delle en Franche-Comté ou Veigy-Foncenex en Haute-Savoie) **sont faiblement occupées**. Facile de le constater. Mais comment en est-on arrivé là ?

Le Projet Stratégique Douanier (PSD) n'est que le nouvel avatar des restructurations qui frappent le maillage douanier depuis quinze ans. Des régions entières ont perdu des brigades et des bureaux. Et donc des places en cités se sont libérées, contraintes et forcées.

On peut aussi rappeler la volonté de la DG il y a quelques années de pousser vers la sortie des retraités, qui pourtant payaient leur loyer. Ont-ils tous été remplacés par des douaniers actifs ?

3 – Certains arguments soulevés par la Cour posent question

Page 3 du référé, la Cour parle d'avantage fiscal indu pour les agents logés en cité par rapport au privé (sur la différence entre les loyers au m² du privé et ceux en cité). Mais elle se garde bien de détailler.

Pourquoi M. Migaud ne cite-t-il nommément dans le référé que la Société Nationale Immobilière (SNI) comme société pouvant gérer les cités ? Et non d'autres sociétés qui travaillent dans le même secteur d'activité ? Ce parti pris peut sembler assez surprenant. N'existe-t-il donc pas de devoir de neutralité pour la Cour des Comptes ?

Un des prétextes évoqués par la Cour pour faire fermer l'EPA est que **l'État est en train de développer le logement social** (p 4 du référé).

Selon elle, la DGDDI doit dans ce but mettre à disposition de France Domaine davantage de logements qu'elle ne le fait actuellement (La Joliette par exemple). En somme, on réalise un objectif en supprimant les services de certaines administrations gérant des logements !!
Saine pratique.



Pour conclure ?

Très clairement, cette « charge » sans appel de la Cour des Comptes en plein cœur de l'été sonne curieusement à nos oreilles.

À un moment où les menaces s'accumulent sur le devenir de la Masse (l'attitude de M. Hulin, directeur de l'EPA, lors des derniers Conseils d'Administration rappelant que l'on ne peut pas continuer ainsi encore longtemps), **ce référé tombe à point nommé pour une DG** qui ne cesse de chercher un moyen de supprimer ce service. Les conclusions financières de ce référé passent **totalement sous silence les différentes politiques menées par des hauts cadres douaniers qui ne manifestent depuis longtemps aucun attachement pour cette institution** (comment le pourraient-ils puisque les problèmes de logement leur sont inconnus ou que la question de la Masse ne fait pas partie de leur ADN, étant extérieurs à la Douane ?).

Alors que va être lancé un questionnaire sur l'attractivité de la Masse, **nous rappelons certains points cruciaux :**

- Même si les mentalités évoluent et si les jeunes agents d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier, il n'en reste pas moins vrai que les cités douanières représentent une **réelle opportunité dans des régions où l'accès au logement reste difficile**.
- **La gestion du parc** des cités tant par l'administration que par les OS siégeant dans les Commissions Territoriales de la Masse **doit être la plus transparente possible** sous réserve de laisser la critique se développer. Et de justifier à terme de sérieuses remises en question. C'est de la responsabilité de tous.
- SOLIDAIRES s'opposera à ce que la Masse soit démantelée afin de satisfaire à de simples critères financiers pris en dehors de toute réalité. **La rentabilité de courte vue ne peut être érigée seule en dogme de gestion**.
- À SOLIDAIRES nous serons **très attentifs** à ce que le Ministre du Budget sous-entend par « *nécessité de transformer profondément la politique d'aide au logement des douaniers* ».
- **Le budget dédié à l'entretien des cités doit être augmenté** afin de faire face aux dépenses (mises aux normes, économies d'énergie...).

Paris, le 2 août 2016